

**COMPT E - R E N D U  
D U C O N S E I L M U N I C I P A L  
D U 0 5 J U I L L E T 2 0 1 8 A 2 1 H 0 0**

Nombre d'élus au Conseil Municipal : 29

Date de la convocation : 29 juin 2018

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, LEMAIRE, SORBA, DELECROIX, GAFFEZ, DERVEAUX, MOSSE, REFOUFI, LECLERCQ, THOMASSAINT, COUSIN, LAZAAR, ABDELKRIM, BERNARD, BERTRAND, LOUREIRO, VAUCHEL, MESSAOUDI, LEDUC, BALLAND, MAZO, BOUCHER, MASCHERONI, VAN HOOBEKE.

Absents représentés :

Mme CABARET représentée par M. POULET  
Mme DUPREZ-PANNETRAT représentée par M. DELECROIX  
M. JOUNEAU représenté par M. GAFFEZ  
M. BOUCHARINC représenté par M. LEMAIRE

Absents non-représentés :

Mme CAMUS

Séance ouverte à 21H00.



**APPROBATION DE PROCES-VERBAL**

Le procès-verbal de la séance du 24 mai 2018 a été approuvé à l'unanimité.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Alain LEMAIRE est désigné secrétaire de séance.

M. LAZAAR arrivé à 21h15, prend part au vote à partir de la délibération n°06-05-07-18.

M. VAUCHEL arrivé à 21h45 prend part au vote à partir de la délibération n°18-05-07-18

La délibération n°12-05-07-18, est adoptée sous condition du maintien de la location de la vaisselle aux particuliers

**DELIBERATIONS**

**N° : 01-05-07-18**

**Objet : FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2017**

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'utilisation du F.S.R.I.F. au titre de l'année 2017 détaillée dans un tableau (pièces annexées).

**N° : 02-05-07-18**

**Objet : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°16-14-06-12 DU 14/06/2012**

REMUNERATION ET PRIME DES DIRECTEURS ET ANIMATEURS ENCADRANTS LORS DES SEJOURS EN CENTRE DE VACANCES, MINI-SEJOURS, CLASSES DE DECOUVERTES ET ACCUEIL DE JEUNES LORS DE JUMELAGES

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

**ADOpte** la rémunération et les primes des Directeurs et des animateurs encadrants lors des séjours en centre de vacances, mini-séjours, classes de découvertes et accueil de jeunes lors de jumelages, proposés par la Municipalité selon le tableau ci-dessous :

	NON TITULAIRES RECRUTES POUR L'OCCASION		PRIME NON TITULAIRES PERMANENTS EN CDD		PRIMES TITULAIRES	
	DIRECTEURS	ANIMATEURS	DIRECTEURS	ANIMATEURS	DIRECTEURS	ANIMATEURS
Centres de Vacances	63 € Brut / jour	50 € Brut / jour	43 € Brut / jour	30 € Brut / jour	43 € Brut / jour	30 € Brut / jour
Mini-séjours	63 € Brut / jour	50 € Brut / jour	43 € Brut / jour	30 € Brut / jour	43 € Brut / jour	30 € Brut / jour
Classes de découvertes		50 € Brut / jour		20 € Brut / jour		20 € Brut / jour
Accueil de jeunes lors de jumelages		80 € Brut / jour				

**DIT** que :

- Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012 : charge de personnel et frais assimilés,
- La présente délibération sera portée au registre des actes administratifs communaux.

**N° 03-05-07-18**

**Objet : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION n°12-29-03-18 DU 29 MARS 2018**  
 CREATION DE POSTES D'AGENTS D'ANIMATION SAISONNIERS POUR LES VACANCES SCOLAIRES ET LES CLASSES DE DECOUVERTES

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la création de :

- Cinq postes pour l'accueil de loisirs sans hébergement,
- Deux postes pour les activités jeunes de 12 à 16 ans,
- Cinq postes pour le centre de vacances enfants (6-13 ans),
- Deux postes pour le centre de vacances adolescents (14-17 ans),
- Trois postes pour les classes découvertes.

**FIXE** leur niveau de recrutement au BAFA,

**FIXE** leur rémunération comme suit :

- Les agents d'animation pour les ALSH et activités jeunes seront rémunérés au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Territorial d'Animation,
- Les directeurs, animateurs encadrant et non-encadrants lors des séjours en centre de vacances, mini-séjours, classes découvertes et accueil de jeunes lors de jumelage seront rémunérés conformément à la délibération en vigueur.

**DIT** que :

- Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012 : charge de personnel et frais assimilés,
- La présente délibération sera portée au registre des actes administratifs communaux.

**N° : 04-05-07-18**

**Objet : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE**

Après en avoir délibéré à **18 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. BALLAND, Mme MAZO, Mme BOUCHER et M. MASCHERONI)**,

Le Conseil Municipal,

**FIXE** à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

**DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

**DECIDE** le recueil par le Comité Technique de l'avis des élus représentants de la collectivité.

N° : 05-05-07-18

**Objet : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU CHSCT ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE**

Après en avoir délibéré à **18 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. BALLAND, Mme MAZO, Mme BOUCHER et M. MASCHERONI)**,

Le Conseil Municipal,

**FIXE** à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

**DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

**DECIDE** le recueil par le CHSCT de l'avis des élus représentants de la collectivité en relevant.

N° : 06-05-07-18

**Objet : PLAN DE FORMATION 2018**

Après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

**ADOpte** le plan de formation tel qu'il a été validé par le Comité Technique de la Commune de Bessancourt.

**DIT** que :

- Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 011 : versements à des organismes de formation.
- La présente délibération sera portée au registre des actes administratifs communaux.

N° : 07-05-07-18

**Objet : TARIFICATION SEJOUR ADOLESCENTS TOUSSAINT 2018**

Après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

**ADOpte** les tarifs du séjour adolescents « Toussaint 2018 » ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
420 € et moins	99 €
421 à 590 €	123 €
591 à 770 €	148 €
771 à 910 €	197 €
911 à 1100 €	246 €
1101 à 1285 €	295 €
1286 à 1470 €	344 €
1471 € et plus	393 €
Hors commune (*)	491 €

N° : 08-05-07-18

**Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « HORN OF DESOLATION » - WINTER RISING FESTIVAL**

Après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 €, à l'association « Horn Of Desolation » pour l'organisation du « Winter Rising Festival » de Bessancourt le 17 novembre 2018.

N° : 09-05-07-18

**Objet : SUBVENTION 2018 A L'ASSOCIATION « ENSEMBLE POUR L'AVENIR DES BROSSES ET MALAIS »**

Après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 €, à l'association « Ensemble Pour l'Avenir des Broses et Malais ».

N° : 10-05-07-18

**Objet** : REVERSEMENT DES ENCAISSEMENTS DE LA FOIRE AUX LIVRES 2017 A L'ASSOCIATION CUMEA

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le reversement d'un montant de 110 €, correspondant aux recettes de la foire aux livres 2017, à l'association CUMEA NA'NDE, dans le cadre de sa politique de soutien aux associations œuvrant dans des actions de solidarité internationale.

N° : 11-05-07-18

**Objet** : TARIFICATION DE L'ACCES A L'ORCHESTRE DE L'ECOLE DE MUSIQUE POUR LES ANCIENS ELEVES DE DEMOS

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la création d'un orchestre musicale au sein de l'école de musique

**FIXE** le tarif d'inscription à l'orchestre de l'école de musique à 50 € par année scolaire, soit 5 € par mois, pour les anciens élèves issus du projet DEMOS.

N° : 12-05-07-18

**Objet** : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LOCATION DE SALLES MUNICIPALES

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal

**APPROUVE** :

- la mise en place d'un formulaire de pré-réservation en ligne pour toute demande de location de salles
- la mise en place d'un règlement unique pour chaque utilisateur

N° : 13-05-07-18

**Objet** : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

**ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association Entente Mery Meriel Bessancourt.

N° : 14-05-07-18

**Objet** : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION FREPILLON BESSANCOURT MERY MERIEL (HAND BALL)

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

**ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association FB2M

N° : 15-05-07-18

**Objet** : COMPETENCE FACULTATIVE « ECOLOGIE ET QUALITE DE VIE » - MODIFICATION DES STATUTS CAVP

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la modification des statuts de la CA Val Parisis, annexé, en ajoutant un 7<sup>ème</sup> alinéa à la compétence « Ecologie et qualité de vie » ainsi qu'il suit : « la participation à la gestion domaniale de la forêt de Montmorency, pour la partie située sur le périmètre de la CA Val Parisis, afin de veiller à sa préservation, à sa gestion durable, au concours du gestionnaire à la défense contre les inondations, en lien avec la compétence GEMAPI ».

**Objet : CONVENTION SUR LA « VIABILITE HIVERNALE DES VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE » - CAVP**

N° : 16-05-07-18

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention ci-annexée
- **AUTORISE** le maire à signer les documents afférents
- **DECIDE** d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes

**Objet : SIGNATURE DE LA CHARTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

N° : 17-05-07-18

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

- **ADHERE** à la charte du développement durable ci-annexée
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la charte du Développement durable avec le Conseil Départemental du Val d'Oise

**Objet : ACCORD POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE PUBLIC DE LOCATION LONGUE DUREE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BESSANCOURT - CAVP**

N° : 18-05-07-18

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

- **DONNE SON ACCORD** pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur son territoire;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

Séance levée à 21h47.



Le Maire de Bessancourt,

Jean-Christophe POULET